

TP MÉDIATEUR SOCIAL ACCÈS AUX DROITS ET SERVICES.

OBJECTIFS DE LA FORMATION	Le médiateur social accès droits et services contribue à renforcer le lien social et à lutter contre les exclusions par son activité de médiation destinée à tout public. Ce professionnel est un salarié qui se positionne sur le territoire comme un tiers impartial et indépendant. Il a pour mission de créer ou rétablir du lien social et de régler des conflits de la vie quotidienne opposant des personnes entre elles, des groupes antagonistes ou des personnes et des institutions sur un territoire d'intervention défini.
NOMBRE DE PARTICIPANTS	8 à 15 personnes. Formation accessible aux personnes en situation d'handicap.
PUBLIC ET PREREQUIS	Médiateur social en poste ou toute personne salariée du secteur de la médiation sociale. Demandeur d'emploi, Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA), Public ayant validé un des blocs (CCP)
CONTENUS DE LA FORMATION	Cette action s'articule autour de 3 blocs de compétences : - CCP 1 : Participer à des réseaux professionnels et contribuer à une veille sociale territoriale : <ul style="list-style-type: none"> • Analyser les caractéristiques d'un territoire d'activité • Identifier les acteurs en lien avec son activité et s'insérer dans des réseaux existants • Contribuer à la veille sociale sur un territoire d'activité
DUREE DE L'ACTION	350 heures de formation théorique en centre- les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 16h30 35 heures de stage par bloc de compétence, soit 105 heures.
COUT DE LA FORMATION	3 600,00 € Financement possible par les OPCO, France Travail (Demandeurs d'emploi aujourd'hui inscrit auprès de Pôle emploi ; Allocataires du RSA (revenu de solidarité active) ; Jeunes accompagnés par les Missions locales ; Personnes handicapées accompagnées par Cap emploi. Facilité de paiements disponible.
MODALITES D'EVALUATION ET SUIVI	- Autoévaluation en début et fin de module, - Évaluations des acquis en cours et en fin de modules (quiz, études de cas, exercices, mise en situation...), - Évaluations des acquis en fin de formation. - Présentation à l'examen du Titre Professionnel A la fin de chaque module, une attestation de fin de formation est délivrée aux participants.
MOYENS PEDAGOGIQUES	Les apprentissages s'effectuent au moyen : -D'apports théoriques appuyés par des études de cas, jeux de rôles, mise en situation, explications imagées. -D'exercices progressifs selon la formation. - De simulation avec débriefing.

Mise à jour 18/12/2023